



L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 09 septembre 2025.

Nombre de Membres en exercice	26	Présents(es) : Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Michel LAMY, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Mesdames Annie DUCHENE, Carmen LABILLE, Messieurs Jean-Marie CASTEX, Denis MAILIER, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI.
Nombre de Membres présents	18	Représentés(es) par leur suppléant(e) : Monsieur Philippe BORDE était représenté par Madame Laurence CAILLET. Monsieur Patrick DYON était représenté par Monsieur William HANDEL. Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.
Nombre de pouvoirs	4	Ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Michel VIART avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON. Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI. Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE.
Nombre de suffrages exprimés	22	Absents(es) excusés(es) : Mesdames Lydie FINELLO, Claude HOMEHR, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Madame Marie-Thérèse LEROY.
Votes Pour	22	Assistaient : Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,
Votes Contre	0	Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion et Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, étaient absents excusés.
Abstention	0	

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2025_10_22

DECISION MODIFICATIVE n°2025_02

Dans le cadre du suivi financier du CDG 10, quelques comptes nécessitent un réajustement financier. Ces inscriptions complémentaires permettront d'assurer une sécurisation comptable dans la prise en compte de nos dépenses. Quelques éléments de recettes sont également réajustés dans cette décision modificative.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits dans le budget 2025 par l'intermédiaire de la décision modificative n° 2025_02.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **vote** la décision modificative n°2025_02 (annexe n°2025_16) telle que :

Investissement :	Dépenses	6 000,00 €
	Recettes	0,48 €

Fonctionnement :	Dépenses	38 250,00 €
	Recettes	20 700,36 €

Pour rappel, total budget :

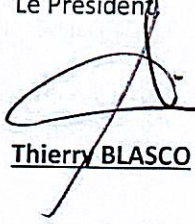
Investissement :	Dépenses	153 890,00 €
	Recettes	223 802,48 €

Fonctionnement :	Dépenses	3 852 350,00 €
	Recettes	4 577 533,36 €

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 23 octobre 2025

Le Président,

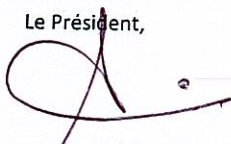



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 07/11/2025.



Le Président,


Thierry BLASCO